

## II

*Le Ministre des Affaires étrangères du Canada  
à l'Ambassadeur de la Fédération de Russie*

Le 6 mai 2008

Note n° JLAB-0036

Excellence,

J'ai l'honneur de référer à la Note de votre Excellence, en date du 23 avril 2008, laquelle se lit comme suit :

« Excellence,

J'ai l'honneur de me référer à l'*Accord de coopération entre le gouvernement de l'Union des Républiques socialistes soviétiques et le gouvernement du Canada concernant les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire*, fait le 20 novembre 1989 (ci-après « l'Accord »).

J'ai également l'honneur d'attirer plus particulièrement votre attention sur l'article VII de l'Accord portant sur l'obligation pour chacune des Parties de s'assurer que les matières nucléaires, les matières non nucléaires, l'équipement et la technologie assujettis à l'Accord ne sont pas utilisés aux fins de fabriquer ou d'acquérir de quelque autre manière des armes nucléaires ou autres dispositifs nucléaires explosifs, ni à quelque fin militaire que ce soit.